



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 06 SEPTEMBRE 2021

n° 22-2021

Projet de ramassage scolaire en voiture hippomobile

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô (SMPH) s'est réuni lundi 6 septembre 2021 à 15 heures 30 à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 27 août 2021.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Le secrétaire de séance est M. Sylvain LETOUZE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZE	Conseiller régional – Région Normandie
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental canton de QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental canton de PONT-HEBERT
M. Jean MORIN	Conseiller départemental canton de CREANCES
M. Mickaël GRANDIN	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – SAINT-LO AGGLO
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de SAINT-LO pouvoir de Mme Stéphanie CANTREL

EXCUSEES :

Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale – Ville de SAINT-LO pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie

Projet de ramassage scolaire en voiture hippomobile

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les éléments communiqués au rapport du président,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô,

Considérant la sollicitation de la ville de Saint-Lô pour que le centre équestre assure, à titre expérimental, un trajet de ramassage scolaire d'élèves de l'école Samuel BECKETT en voiture hippomobile ;

Considérant que cette mission nécessite la mise à disposition d'un attelage de chevaux de race cob normand propriété du SMPH, harnachés et tirant une voiture hippomobile, propriété de la communauté d'agglomération Saint-Lô agglo et la mobilisation de deux agents du SMPH pour mener l'attelage ;

Considérant que l'expérimentation se termine à la fin de l'année 2021 ;

Considérant la proposition de tarif de 125 euros TTC le trajet, fonction de la durée du trajet, de la mobilisation de moyens humains et équestres et de la récurrence des trajets ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical

- **se prononce favorablement** pour la réalisation de la prestation de ramassage scolaire entre le parking de l'Aurore et l'école Samuel BECKETT ;
- **approuve** le tarif proposé de 125 euros TTC par ramassage ;
- **autorise** le président à signer les conventions nécessaires à la mise en place de cette prestation avec la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo et la Ville de Saint-Lô, étant entendu que celles-ci prennent fin au plus tard au 31/12/2021.



POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Président du Syndicat Mixte
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

Jean MORIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean MORIN", written over a horizontal line.